



Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

AS/Per (2020) PV 04

15 septembre 2020

Commission permanente

Procès-verbal

**de la réunion tenue par vidéoconférence
le 26 juin 2020**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire, **ouvre** la réunion à 10 heures. Il rend hommage au Directeur des services généraux de l'Assemblée parlementaire, M. Horst Schade, dont c'est la dernière réunion, pour son dévouement exemplaire tout au long de ses 24 années de carrière à l'Assemblée.

2. ÉCHANGE DE VUES AVEC M. MILTIADIS VARVITSIOTIS, MINISTRE DELEGUE AUX AFFAIRES EUROPEENNES DE LA GRECE, PRESIDENT DU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf (2020) 9
CM/Inf (2020) 10

Le Président souhaite la bienvenue à M. Varvitsiotis, Ministre délégué aux Affaires européennes de la Grèce et Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et également ancien membre de l'Assemblée parlementaire de 2004 à 2019. Les documents relatifs au bilan de la présidence géorgienne du Comité des Ministres et aux priorités de la présidence grecque du Comité des Ministres figurent dans les dossiers.

M. Varvitsiotis rappelle qu'il a en effet passé de très nombreuses années à l'Assemblée parlementaire et espère dans l'amélioration de la situation sanitaire afin de pouvoir s'adresser à l'Assemblée, lors de sa session plénière d'octobre 2020. Il présente les priorités de la présidence grecque, qui ont été modifiées pour tenir compte de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences, notamment à la faveur des mesures prises par les Etats membres, qui appellent à une vigilance continue pour protéger la vie humaine et la santé publique. En Grèce, les mesures prises ont été adoptées dans le respect des procédures démocratiques et ont été ratifiées par le parlement, mais tel n'a pas été le cas dans certains pays. La question de l'accès à la justice ou de l'organisation des échéances électorales est central à cet égard. La gestion efficace de cette crise sanitaire sans précédent doit se faire dans le plein respect des droits de l'homme et des principes de la démocratie et de l'Etat de droit. La présidence grecque a donc considéré, en étroite consultation avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, que tel devait être le thème central de sa présidence et, dans ce cadre, elle a identifié certaines priorités : déterminer l'impact de la pandémie sur nos sociétés, nos démocraties et nos économies ; identifier les leçons à tirer de la pandémie ainsi que les bonnes pratiques dans le cadre de la gestion de la crise ; analyser les conditions dans lesquelles les mesures d'urgence adoptées par les Etats sont conformes aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Cet agenda ambitieux sera mis en œuvre par l'utilisation de moyens numériques et ce sera donc une « E-Présidence », permettant une ouverture vers la société civile et les experts afin d'établir ce que sont les défis et les réponses communes à y apporter. Alors que l'on célèbre le 70^{ème} anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, la 130^{ème} session ministérielle prévue en novembre 2020 sera l'occasion de réaffirmer l'attachement des États membres aux valeurs et principes défendus par l'Organisation, patrimoine humain, et d'adopter une déclaration politique sur la manière de protéger les droits de l'homme dans le contexte d'une pandémie.

Investir dans la jeunesse et se concentrer sur les générations à venir constitue une stratégie essentielle soutenue par la présidence grecque, avec certaines priorités thématiques :

- l'éducation et la culture démocratique à l'ère numérique, notamment l'accès à l'école et aux structures éducatives et l'accès à l'information, l'implication des jeunes dans le processus démocratique et la vie citoyenne, ainsi que la protection contre les dangers liés à la désinformation et les distorsions de la réalité dans les médias sociaux ;
- la protection des enfants en tant que personnes vulnérables, victimes de la pauvreté, exposés aux actes de violence, à la traite des êtres humains, au travail forcé, y compris les migrants mineurs non accompagnés ;
- la préservation du droit des nouvelles générations de profiter d'un patrimoine culturel à l'abri des répercussions du changement climatique, suivant en cela les priorités de la présidence géorgienne précédente et la reconnaissance d'un droit à un environnement sain, mais en se concentrant également sur la protection du patrimoine culturel et le droit des jeunes générations à profiter d'un patrimoine épargné par les effets du changement climatique.

La Charte sociale européenne et la protection des droits sociaux, notamment dans le cadre de l'impact de la crise sanitaire sur les droits des groupes sociaux vulnérables et l'accès de ces groupes aux soins de santé, et face aux risques de discrimination, sont une priorité également de la présidence grecque. La marginalisation et la stigmatisation n'ont pas leur place.

Enfin, M. Varvitsiotis annonce les dates clés de l'agenda de la présidence grecque, avec notamment une conférence des ministres de la justice, en septembre, sur l'indépendance de la justice et l'Etat de droit, une conférence des ministres de l'éducation, en octobre, sur la création d'un observatoire de l'enseignement de

l'histoire en Europe, qu'il considère comme une initiative fondamentale, ainsi qu'une conférence des ministres de la culture et une conférence des ministres responsables des sports.

La population a, en général, observé la réaction des Etats à la pandémie de Covid-19 dans l'ensemble avec un grand sens de la maturité et de respect de la vie humaine. Toutefois, les restrictions imposées pour protéger les vies humaines et la santé publique ne signifient pas que les valeurs démocratiques et les libertés fondamentales puissent à l'avenir être restreintes facilement ou sans explications appropriées à chaque fois que surviendra une situation d'urgence. Les mesures adoptées doivent être nécessaires, temporaires, proportionnées et constamment réexaminées, ainsi que cela est rappelé par toutes les institutions du Conseil de l'Europe.

Le Président rappelle que l'essence même du Conseil de l'Europe est d'élaborer des normes et qu'il sera donc extrêmement important que la Déclaration d'Athènes fixe un certain nombre de normes à respecter pour de prochaines crises concernant les libertés, les droits, la démocratie, l'État de droit, car, malheureusement, une situation similaire pourrait se produire à l'avenir. Nos valeurs doivent rester intactes. Il se félicite également de la prise en compte du lien entre environnement et droits de l'homme dans le cadre de la présidence. Les questions relatives au climat et à l'environnement sont cruciales parce que la nature nous a fait le cadeau le plus précieux, à savoir la vie – l'article 2 de la Convention parle du 'droit à la vie'. Il est donc évident que ces deux questions importantes, l'environnement et les droits de l'homme, devraient être liées.

M. Chatzivasileiou soutient pleinement les priorités de la présidence grecque et félicite le ministre pour le travail préparatoire à la présidence. La crise sanitaire actuelle peut servir à anticiper et régler les crises similaires à venir. Même si la préservation des vies humaines est la priorité absolue, la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme, même dans des circonstances exceptionnelles, doivent être respectés. La plupart des Etats membres ont pris des mesures en garantissant ce respect, mais d'autres Etats se sont affranchis du respect des normes de la Convention européenne des droits de l'homme. Il faut réfléchir à un cadre commun.

Mme Schou considère que l'Europe affronte des moments difficiles avec la pandémie de Covid-19, rappelant que la Grèce est confrontée à un défi majeur comme terre d'accueil de nombreux migrants et de réfugiés et elle s'interroge sur la situation sanitaire dans les camps.

Mme Stienen remercie le ministre pour son excellent discours, notamment en ce qu'il met en avant l'inclusion de la jeunesse. En tant que rapporteure de l'Assemblée sur le thème « Garantir les droits humains en temps de crise et de pandémie : l'égalité de genre et la non-discrimination », elle relève que la crise a accentué les inégalités dans nos sociétés. Les femmes, les plus jeunes, les plus âgés, les migrants, la communauté rom et des gens du voyage sont diversement affectés. Comment avoir des politiques plus inclusives ?

M. Varvitsiotis remercie la délégation parlementaire grecque pour sa contribution aux travaux de l'Assemblée. Il pourrait parler pendant de longues heures de la situation des migrants, mais la bonne nouvelle, c'est qu'il n'y a eu aucun décès dans les camps de migrants et de réfugiés ni de foyer épidémique dans les *hotspots* sur les îles grecques. La mauvaise nouvelle est qu'il y a une surpopulation de migrants en raison des arrivées massives au dernier trimestre 2019, ainsi qu'à la frontière grecque où les migrants sont arrivés massivement en février-mars 2020 suite à la violation par les autorités turques des accords avec l'Union européenne, alors que la pandémie s'était déclarée. De nouveaux centres d'accueil ont été construits sur les îles et d'autres seront encore créés cet été. La législation sur les demandeurs d'asile a été modifiée, permettant un examen des demandes plus rapide et de traiter l'arriéré des demandes. D'une manière générale, la situation se normalise mais il est essentiel que la Grèce n'ait pas à accueillir de nouvelles vagues d'arrivants, et c'est le message qu'il a transmis à son homologue turc. On doit parvenir à respecter les droits de l'homme et le droit d'asile, tout en régulant la charge que les migrants font peser sur la stabilité et la sécurité, et les relations bilatérales, dans la région. Les conséquences, notamment économiques et sociales, de la pandémie ne peuvent laisser aucune place à des éléments potentiels de déstabilisation. Des initiatives ont également été prises en Grèce en faveur des personnes âgées, des femmes et de la lutte contre la violence domestique, et de la communauté rom, afin de trouver des réponses différenciées pour chacun de ces groupes vulnérables.

M. Kox évoque l'approche suivie par la Grèce sur la pandémie de Covid-19 et la campagne de sensibilisation qui a été largement relayée dans les médias. La liste des médias ayant reçu des financements ne devrait-elle pas être publiée au nom du principe de transparence ? Il mentionne également les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires concernant Selahattin Demirtaş et Osman Kavala et s'interroge sur la volonté de la présidence grecque du Comité des Ministres de mettre cette question en tête des priorités afin de faire exécuter cet arrêt par la Turquie.

M. Maire rappelle que l'Assemblée a adressé un message de solidarité lors de sa Commission permanente en mars 2020 alors que la Grèce était en première ligne dans l'accueil des migrants, et il souhaiterait avoir davantage d'information sur la situation sanitaire dans les camps de migrants et de réfugiés en confinement. Il se félicite de l'initiative grecque de faire adopter une Déclaration lors de la session ministérielle à Athènes et espère que celle-ci prendra en compte les travaux des commissions de l'Assemblée sur la pandémie et ses conséquences.

M. Gutiérrez évoque la crise économique et financière de 2008 qui a plus durement touché les pays de l'Europe du Sud, alors que des voix reconnaissent à présent que cette crise aurait pu être gérée différemment. Actuellement, les pays du Nord se montrent réservés sur la création d'un fonds de relance de l'Union européenne pour gérer le choc économique né de la pandémie. Face au manque de solidarité de certains pays, où l'on voit le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, se confronter, l'avenir de l'Union européenne est-il conditionné par les réponses à fournir à ces problèmes ?

M. Varvitsiotis souligne qu'en effet la campagne de sensibilisation en Grèce a rencontré un succès considérable et la population a bien compris le sens des mesures restrictives qui ont été prises. S'agissant des camps de migrants et de réfugiés, les mesures sanitaires durant le confinement ont été prises et scrupuleusement suivies notamment pour assurer la protection de ces personnes et leur fournir les masques et tous les équipements nécessaires. Cela a permis de limiter la propagation de la pandémie dans les *hotspots* et les camps dans tout le pays. Les structures hospitalières ont aussi été créées dans la perspective d'une aggravation de la pandémie. La sortie de la pandémie est un défi économique énorme et l'Europe doit venir avec des réponses pour limiter les conséquences de la récession économique qui est anticipée. En Grèce, les secteurs économiques qui avaient mis du temps à se relever de la crise financière sont très durement touchés par cette nouvelle crise, avec un chômage qui repart en flèche. La réponse de l'Europe doit être généreuse et solidaire. L'avenir de l'Union européenne pourrait en effet être compromis et il se déterminera davantage sur le plan politique que le plan économique. Enfin, il précise que le Comité des Ministres supervise l'exécution des arrêts dans les affaires Selahattin Demirtaş et Osman Kavala, qui soulèvent la question de la liberté d'expression en Turquie, et il a fait savoir aux autorités turques que si aucun progrès n'était enregistré d'ici juin 2021 il adopterait une résolution intérimaire.

M. Pocij observe que la pandémie a mis en difficulté toutes les économies des pays européens, mais que la Grèce est confrontée à un défi supplémentaire avec les migrants. La Grèce a-t-elle bénéficié de la solidarité européenne et s'est-elle sentie soutenue ?

M. Tornaritis rappelle que la présidence grecque du Conseil de l'Europe coïncide avec le 70^{ème} anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme. Quelle sera la valeur ajoutée de la Déclaration que la présidence entend présenter à Athènes dans le contexte très prégnant de la pandémie et de ses conséquences ?

M. Kiliç rappelle, à propos des événements survenus en mars dernier, que le Conseil de l'Europe avait demandé à la Grèce de mettre un terme au refoulement des migrants et d'enquêter sur ces pratiques. Evoquant, par ailleurs, la liberté de religion, il se demande si la présidence grecque entend examiner la question de la libre pratique du culte musulman en Grèce.

Sir Roger Gale se demande comment la présidence grecque de l'Organisation pourra contribuer à garantir le droit de circuler librement sur le territoire, en se référant à la partie nord de Chypre, occupée illégalement par la Turquie, ainsi que les territoires géorgiens, la Crimée et l'Est de l'Ukraine, occupés illégalement par la Russie.

M. Varvitsiotis revient sur le défi que constitue la donne migratoire. Si les compensations financières sont généreuses, il n'en va pas de même de la politique de réinstallation des réfugiés. La réinstallation des personnes vulnérables et des mineurs non accompagnés est une nécessité et devrait être une priorité pour l'Europe. Cette politique a bien fonctionné sur une base bilatérale, avec notamment le Luxembourg, le Portugal, l'Allemagne et la France. Il faut une véritable politique d'asile européenne, qui inclut un plan de réinstallation au niveau européen. Garantir la sécurité des frontières ne doit pas exclure une réponse humanitaire. S'agissant des allégations de refoulement des migrants, sur terre ou sur mer, la Grèce n'a été nullement impliquée dans aucune action illégale de la sorte, ne serait-ce que parce que les migrants venaient de la Turquie qui est reconnu comme un Etat sûr. Toute perte humaine est une tragédie. La Convention européenne des droits de l'homme est le socle de notre civilisation. La pertinence de la Convention au regard des systèmes juridiques nationaux pour garantir les droits de l'homme fondamentaux et valeurs démocratiques de manière effective sur notre continent, d'une part, et l'adhésion de l'Union européenne à la Convention, en préservant la prééminence de la Cour, d'autre part, sont les deux questions majeures à résoudre. S'agissant de la liberté de religion, il rappelle que l'Assemblée avait examiné des rapports sur la situation de la minorité

grecque à Imbros et Tenedos, et de la minorité musulmane en Grèce, en Thrace. La Grèce est un pays relativement homogène mais elle entend préserver les droits de ses minorités. La décision turque de rouvrir Hagía Sophía au culte musulman, comme mosquée, remet en cause son statut de monument du patrimoine mondial, et est une préoccupation pour la communauté internationale et l'Unesco. Il est important que certains monuments conservent leur dimension interculturelle. Enfin, il est important de réaffirmer les principes du Conseil de l'Europe et des Nations Unies relatifs à la violation de l'intégrité territoriale des Etats, même si les deux organisations n'ont guère les moyens de faire respecter les frontières. Une présidence de six mois ne permet pas de résoudre des conflits mais il faut rappeler les principes et les valeurs avec détermination.

Le Président remercie chaleureusement le ministre pour cet échange de vues fructueux et sa disponibilité à répondre aux questions des membres.

3. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 15120

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres et suppléants au titre des délégations parlementaires de l'Allemagne, de l'Estonie, de la Hongrie, du Royaume-Uni et de la République slovaque, tels qu'ils figurent dans le document Doc. 15120.

4. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2020) 06 et addendum

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée, au titre des délégations de l'Allemagne, de l'Estonie, de la France, de la Hongrie, du Royaume-Uni, de la République slovaque et de la Suisse, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2020) 06, ainsi que dans la composition de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) et de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2020) 06 addendum.

5. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2020) OJ 05 rev3

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

6. PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE (30 AVRIL ET 7 MAI 2020)

AS/Per (2020) PV 02

AS/Per (2020) PV 03

Les deux procès-verbaux des réunions que la Commission permanente a tenues les 30 avril et 7 mai 2020 sont **approuvés**.

7. SAISINE DES COMMISSIONS

AS/Per (2020) 05

La Commission permanente **ratifie** les saisines des commissions (voir l'annexe I).

8. OBSERVATION DES ÉLECTIONS LEGISLATIVES ANTICIPÉES EN AZERBAÏDJAN (9 FEVRIER 2020)

Doc. 15090

M. Schwabe présente les constats et conclusions opérées par la commission ad hoc, composée de 23 membres regroupés en 14 équipes d'observateurs, en se félicitant de la très bonne coopération avec l'OCDE/BIDDH. La commission a relevé qu'en dépit du grand nombre de candidats, il n'y a pas eu de véritable compétition et les électeurs n'ont pas eu la possibilité de faire un choix utile. Les violations répandues des procédures de décompte ont soulevé de vives inquiétudes quant aux résultats du scrutin en général. Un certain nombre de candidats ont été empêchés de présenter leur candidature, en contradiction avec les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les demandes répétées du Conseil de l'Europe dans les affaires Ilgar Mammadov et autres. Le Conseil de l'Europe avait appelé à plusieurs reprises l'Azerbaïdjan à libérer M. Mammadov et à annuler sa condamnation. M. Mammadov a certes été libéré, après avoir passé 5 années en détention, mais sa condamnation n'a pas été annulée, ce qui l'a empêché d'être candidat à ces élections. L'environnement législatif et politique restrictif a empêché une véritable compétition et les électeurs n'ont pas

bénéficié d'un choix véritable. Les recommandations, déjà anciennes, de la Commission de Venise dont celles relatives aux libertés fondamentales, à l'environnement médiatique et à l'inscription des candidats doivent à présent être appliquées. Quelque 23 arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme portant sur la violation du droit à des élections libres ne sont toujours pas exécutés, ce qui a empêché certains candidats de se présenter. Au total, 1314 candidats – dont 21% de femmes – se sont présentés. En dépit des garanties constitutionnelles, la liberté d'expression, de réunion, d'association et de circulation, ainsi que l'accès à l'information, ont été significativement réduites par la législation. Les médias n'ont pas donné aux électeurs des informations sur les candidats et leurs programmes, et la campagne de certains candidats n'a tout simplement pas été couverte par les radiodiffuseurs. De nombreux candidats ont fait leur campagne sur les réseaux sociaux, mais cela n'a pas été de nature à compenser l'absence de couverture par les médias traditionnels. L'administration électorale centrale a fonctionné correctement et a agi de manière transparente, mais les équipes d'observateurs ont relevé de graves irrégularités procédurales lors du dépouillement, du décompte et de la compilation des résultats le jour du scrutin, soulevant des doutes sur l'honnêteté des résultats : absence de transmission des listes d'électeurs et des procès-verbaux ; manque de transparence des opérations de dépouillement, procès-verbaux établis à la hâte, comme pour officialiser des résultats arrangés à l'avance, etc. La commission ad hoc appelle l'Azerbaïdjan à mettre en œuvre les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, les demandes répétées de l'Assemblée et les recommandations de la Commission de Venise et du GRECO.

Il s'est efforcé de conduire la mission d'observation avec l'objectif d'avoir une évaluation honnête, transparente et impartiale. Il est clair qu'il y a eu beaucoup de falsification le jour du scrutin pour empêcher toute victoire d'un candidat de l'opposition. De plus, quelque 57 missions d'observation électorale étaient également sur place, organisées par l'Azerbaïdjan, mais une seule – celle de l'OSCE et de l'Assemblée parlementaire – a une légitimité. Pourtant, des membres de l'Assemblée parlementaire ont pris part à ces missions nationales : des règles devraient donc s'imposer pour interdire la participation à des missions tierces qui sapent le travail de l'Assemblée.

M. Seyidov se félicite de la coopération avec l'Assemblée parlementaire et le Conseil de l'Europe et rappelle que l'Azerbaïdjan leur a adressé une invitation pour observer ces élections législatives. Une mission pré-électorale avait également été organisée. Signe d'une évolution, le Parlement azerbaïdjanais est désormais présidé par une femme, Mme Sahiba Gafarova, ancienne membre de l'Assemblée. Par ailleurs, il se demande pourquoi la mission d'observation de l'Assemblée devrait monopoliser l'opinion que l'on peut avoir de ces élections. 883 observateurs internationaux, venus des Etats-Unis, de la France et d'autres organisations internationales ont également été accrédités et il n'est pas acceptable que seule l'évaluation de la mission d'observation de l'OSCE et de l'Assemblée soit prise en compte. La Commission électorale centrale a effectué une évaluation de la conduite des élections et elle s'est même montrée plus critique sur certains points que la mission d'observation de l'Assemblée ; elle a ainsi invalidé les résultats dans quatre circonscriptions. Ces élections se sont tenues de manière démocratique et ont été dans l'ensemble, en dépit de quelques lacunes, bien plus libres et équitables que celles organisées dans le passé. Cela sera reflété dans la composition de la nouvelle délégation parlementaire. Il annonce, enfin, que la condamnation d'Ilgar Mammadov a bien été annulée et qu'une indemnisation lui a été versée.

Suite aux propos quelque peu contradictoires de M. Schwabe et de M. Seyidov, **M. Kiliç** souhaiterait que l'on clarifie la situation personnelle de M. Mammadov, libre mais empêché de se porter candidat. Par ailleurs, à propos des observateurs internationaux invités par des autorités nationales, il relève que rien dans notre Règlement ne fait obstacle à ce que des parlementaires nationaux, également membres de l'Assemblée, prennent part à des missions d'observation d'élections autres que celles organisées par l'Assemblée à l'invitation d'un Etat.

M. Schwabe précise que le cas de M. Mammadov revêt deux aspects. S'il a bien été libéré, il a été, en revanche, empêché de prendre part aux élections. Son parti politique pouvait présenter des candidats, mais la fraude était telle – ainsi qu'il a pu lui-même le constater – que ceux-ci ne pouvaient l'emporter. Reconnaître que ces élections ont été plus libres et équitables que les précédentes, c'est convenir que les élections antérieures n'étaient ni libres ni équitables. Il faut être clair : l'Assemblée a conduit sa mission d'observation électorale de la meilleure manière ; il n'est pas admissible que des missions soient organisées en parallèle dans le seul but de discréditer le travail de l'Assemblée. De nouvelles règles s'imposent.

Le Président rappelle que tout membre de l'Assemblée présent dans un pays lors d'élections sans être membre de la mission d'observation de l'Assemblée ne saurait prétendre s'exprimer en qualité de membre de l'Assemblée ni donner l'impression qu'il ou elle s'exprime au nom de l'Assemblée. Des sanctions pourront être prises par l'Assemblée dans le cas contraire.

9. ÉCHANGE DE VUES AVEC LE DR TEDROS ADHANOM GHEBREYESUS, DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus remercie la Commission permanente pour son invitation à échanger les points de vue, les informations et les conseils. Il rappelle que les États membres européens de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont joué un rôle clé dans la réponse à la Covid-19 et ont montré un soutien continu à une approche multilatérale pour faire face à cette crise en Europe et au-delà. De nombreux chefs d'État européens ont exprimé leur soutien et leur solidarité lors de l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2020, notamment la Chancelière Merkel, le Président Macron, le Premier ministre Sanchez et le Premier ministre Conte. L'OMS apprécie beaucoup l'expression du soutien politique, financier et technique de l'Allemagne et de la France - 500 millions d'euros de l'Allemagne et 50 millions de la France, et 100 millions supplémentaires en masques au profit de l'Académie de la Santé de l'OMS. Ce soutien vient compléter celui de la Commission européenne dans le lancement de l'accélérateur d'accès aux outils Covid-19, afin de hâter le développement, la production et la distribution équitable de vaccins, de diagnostics et de thérapies.

Les parlements jouent un rôle essentiel dans la traduction des instruments internationaux en législations nationales qui font progresser la santé, dans l'approbation des budgets pour garantir que les populations reçoivent les services dont elles ont besoin, y compris en cas d'urgence sanitaire, et dans le contrôle des politiques et des stratégies afin de garantir leur mise en œuvre efficace, efficiente et transparente. Pour remplir correctement ces fonctions, les parlements doivent être informés, impliqués et engagés, et les plateformes régionales comme l'APCE jouent un rôle essentiel à cet égard. Chaque année, à l'Assemblée mondiale de la santé, les parlementaires sont encouragés à se joindre aux délégations nationales, et à participer à des sessions spécifiques pour discuter de la manière dont les parlements peuvent contribuer aux programmes de santé mondiaux. Le tout premier Forum parlementaire pendant l'Assemblée aurait dû se tenir cette année, mais il a été reporté à l'année prochaine en raison de la situation. Pour la première fois, l'OMS a mis en place un programme d'engagement avec les parlements, qui est coordonné de manière centralisée au siège de l'OMS à Genève, en étroite collaboration avec toutes les régions. L'OMS travaille également main dans la main avec l'Union interparlementaire et a signé en 2018 un protocole d'accord pour renforcer la coopération dans trois domaines : la couverture sanitaire universelle, la sécurité sanitaire mondiale et la promotion de la santé des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les adolescents. L'Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) a adopté en 2019 une résolution, dans laquelle elle s'engage à tirer parti du pouvoir des parlements pour progresser vers la couverture sanitaire universelle. Les parlements ont donc un rôle essentiel à jouer dans la réponse à la pandémie Covid-19.

Plus de 9,2 millions de cas de Covid-19 ont été signalés à l'OMS et près de 480 000 décès ont été enregistrés. La pandémie continue de s'accélérer, le virus continue de circuler et il est toujours mortel. Au cours du premier mois de cette épidémie, moins de 10 000 cas ont été signalés à l'OMS. Au cours du mois dernier, près de 4 millions de cas ont été signalés. Un total de 10 millions de cas et 500 000 décès pourraient être atteints dans la semaine qui vient. Bien que la transmission ait été supprimée dans de nombreux pays européens, l'Europe doit rester sur ses gardes. Dans d'autres régions, certains pays continuent de constater une augmentation rapide du nombre de cas et de décès. Certains pays qui ont réussi à supprimer la transmission voient maintenant le nombre de cas augmenter à mesure qu'ils rouvrent leurs sociétés et leurs économies. Tous les pays sont confrontés à un équilibre délicat entre la protection de leur population, tout en minimisant les dommages sociaux et économiques, et le respect des droits de l'homme. Mais ce n'est pas un choix entre la vie, les moyens de subsistance et les droits de l'homme. Les pays doivent les préserver tous. Tous les pays doivent redoubler d'efforts pour appliquer les mesures de santé publique fondamentales qui fonctionnent : trouver, isoler, tester et soigner chaque cas, et tracer et mettre en quarantaine chaque contact. En même temps, ces mesures ne peuvent être efficaces que si chacun prend les mesures pour se protéger et protéger les autres : maintenir une distance physique ; continuer à se laver les mains ; et porter un masque si nécessaire.

Les effets de la pandémie sur la santé vont bien au-delà des souffrances causées par le virus lui-même. La pandémie a mis en péril la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable d'ici 2030. Dans la région européenne de l'OMS, 68 % des pays signalent que la pandémie a perturbé les services de gestion des maladies non transmissibles. 66 % des services de gestion de l'hypertension et 58 % de ceux de gestion du diabète et de ses complications ont été partiellement ou totalement perturbés. Nous avons également observé une réduction allant jusqu'à 60 % de la détection de la tuberculose, ce qui entraîne un démarrage tardif du traitement et une augmentation de la mortalité. Les services nationaux de vaccination ont été interrompus dans certains pays, tandis que d'autres ont connu une baisse significative de la couverture. Il faut remédier à cet arriéré de soins non suivis et rouvrir ces services et d'autres services vitaux de toute urgence, mais dans des conditions sûres pour les travailleurs de première ligne et les patients.

L'OMS est particulièrement préoccupée par l'impact de la pandémie sur les personnes qui ont déjà du mal à accéder aux services de santé, souvent des femmes, des enfants et des adolescents. Les premiers éléments

indiquent que les adolescents et les jeunes d'une vingtaine d'années sont plus exposés à la dépression et à l'anxiété, au harcèlement en ligne, à la violence physique et sexuelle et aux grossesses non désirées, tandis que leur capacité à rechercher les services dont ils ont besoin est réduite. Les réfugiés sont également particulièrement exposés au COVID-19 car ils ont souvent un accès limité à un abri adéquat, à l'eau, à la nutrition, à l'assainissement et aux services de santé. Il faut faire tout notre possible pour prévenir et détecter la transmission de Covid-19 parmi les populations réfugiées. L'OMS a élaboré des orientations pour les établissements de santé et les activités communautaires, sur le maintien des services essentiels, notamment pour les femmes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents. Il s'agit notamment de veiller à ce que les femmes et les enfants puissent utiliser les services avec des mesures appropriées de prévention et de contrôle des infections et des soins maternels et néonataux respectueux.

Depuis le 31 décembre 2019, date à laquelle l'OMS a reçu le premier rapport de cas en Chine, l'OMS travaille jour et nuit pour coordonner la réponse mondiale, fournir des conseils scientifiques et techniques fondés sur des preuves, catalyser la recherche et le développement et apporter un soutien direct aux pays qui en ont le plus besoin. Elle a tiré la sonnette d'alarme très tôt et souvent, en déclarant une urgence sanitaire mondiale - le niveau d'alerte le plus élevé - le 30 janvier, alors qu'il y avait moins de 100 cas en dehors de la Chine, et aucun décès. L'OMS a rassemblé des milliers d'experts pour analyser les preuves en évolution et les transformer en conseils. Elle a lancé un vaste essai international afin de trouver rapidement des réponses sur les médicaments les plus efficaces. Elle a expédié des millions de kits de test et des tonnes d'équipements de protection dans le monde entier, en se concentrant sur les pays qui ont le plus besoin d'aide. Elle a formé des millions de travailleurs de la santé dans le monde entier grâce à sa plateforme d'apprentissage en ligne OpenWHO.org. Elle a travaillé avec des entreprises technologiques pour lutter contre l'infodémie. Et elle a mis en place une collaboration mondiale pour accélérer le développement, la production et la distribution équitable des diagnostics, des traitements et des vaccins Covid-19.

Aucune organisation et aucun pays ne peut lutter seul contre cette pandémie et ce n'est qu'en travaillant ensemble que l'on parviendra à surmonter cette menace mondiale. La plus grande menace n'est pas le virus lui-même, mais le manque de solidarité mondiale et de leadership mondial. C'est ensemble qu'il faut tirer les leçons de cette pandémie. L'Assemblée mondiale de la santé, réunie en mai, a adopté une résolution sur la réponse collective à la Covid-19, qui reconnaît le rôle clé de chef de file de l'OMS et appelle à une évaluation indépendante et complète de la réponse internationale - y compris, mais sans s'y limiter, la performance de l'OMS. Une telle évaluation sera entreprise au moment le plus opportun. Toutes les recommandations et propositions intéressantes sont appréciées, et notamment toute initiative visant à renforcer la sécurité sanitaire mondiale, à consolider l'OMS et à contribuer à rendre le monde plus sûr. L'OMS s'est engagée à faire preuve de transparence, à rendre des comptes et à s'améliorer en permanence.

L'impact considérable de la pandémie Covid-19 rappelle que la préparation n'est pas un coût mais un investissement dans l'avenir. Depuis 2017, l'OMS a renforcé sa capacité à répondre aux urgences sanitaires, et à aider les pays à se préparer. Elle a créé une division chargée d'améliorer la préparation aux situations d'urgence dans les pays du monde entier, en particulier les plus vulnérables. Avec la Banque mondiale, elle a également créé le Conseil de surveillance de la préparation mondiale, afin d'identifier les vulnérabilités en matière de sécurité sanitaire mondiale. Pour la première fois, une division scientifique a été créée, afin de renforcer la fonction normative de l'OMS et de stimuler la recherche et le développement dans de nombreux domaines de la santé mondiale, y compris les nouveaux agents pathogènes. Un accord a été signé en 2019 avec la France pour créer l'Académie de l'OMS, qui pourrait changer la donne en matière d'éducation à la santé mondiale ; l'Académie a déjà formé plus de 3,7 millions de personnes.

Le règlement sanitaire international fournit un cadre juridique important pour que les pays puissent travailler ensemble à la sécurité mutuelle. Le RSI a été mis à jour pour la dernière fois en 2005, dans le sillage du SRAS. La récente épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo et la pandémie actuelle de Covid-19 ont toutes deux démontré que certaines parties du RSI doivent être renforcées pour le rendre plus adapté à son objectif.

Le monde ne manque ni d'outils, ni de science, ni de ressources pour le mettre à l'abri des pandémies. Ce qui lui manque, c'est un engagement soutenu à utiliser les outils, la science et les ressources dont il dispose - un engagement commun qui durera. Trois mesures concrètes pourraient être prises ensemble : premièrement, il faut engager un dialogue structuré entre l'OMS et l'Assemblée parlementaire, afin de faciliter une collaboration régulière sur les questions de santé pertinentes et la participation de l'OMS aux activités de l'Assemblée ; deuxièmement, l'OMS doit être soutenue au-delà du contexte immédiat de la pandémie au regard de l'importance d'un investissement à long terme dans des systèmes de santé solides et résistants comme fondement du développement durable ; troisièmement, l'Europe doit continuer à jouer un rôle moteur dans un esprit de solidarité, notamment en matière de recherche et de développement, de fourniture de services de santé

essentiels et d'accès équitable aux diagnostics, aux vaccins et aux produits thérapeutiques dans toute l'Europe et au-delà.

Le monde apprend à ses dépens que la santé n'est pas un luxe, mais la pierre angulaire de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité. Il est essentiel que les pays non seulement réagissent d'urgence à la pandémie, mais aussi qu'ils investissent dans des systèmes de santé solides au niveau national et dans la sécurité sanitaire mondiale. L'OMS se concentre désormais sur la lutte contre la pandémie en utilisant tous les outils à sa disposition. Dans cette situation et dans ce débat pour une Europe et un Monde plus sûr, toutes les voix comptent.

Le Président réagit positivement aux trois propositions qui ont été formulées, rappelant que le Conseil de l'Europe est une organisation de coopération multilatérale reposant sur des valeurs et qu'elle développe des normes à long-terme. Il se félicite des perspectives d'un dialogue renforcé avec l'OMS et ne manquera pas de lui adresser les recommandations de l'Assemblée issues des cinq rapports qu'elle a consacrés à la pandémie de Covid-19. Il retient deux messages : la pandémie est active et la prudence s'impose ; la pandémie ne doit pas devenir une pandémie sociale ou humanitaire, et il faut résolument promouvoir les valeurs humaines.

Mme Åberg s'interroge sur les moyens les plus adaptés de lutte contre la pandémie et constate que, parmi les pays ayant été les plus efficaces dans cette lutte, Taïwan n'est pas membre de l'OMS.

Mme Brynjólfssdóttir évoque les conséquences humanitaires de la pandémie sur les migrants et surtout les plus vulnérables d'entre eux. Comment assurer les droits à la santé de ces groupes ? L'OMS a évoqué la résurgence de la pandémie dans les hotspots.

Mme Schou évoque les critiques américaines à l'endroit de l'OMS et de sa gestion de la pandémie, et souhaite connaître les conséquences du retrait des Etats-Unis pour l'Organisation et son financement.

Dr Tedros indique que Taïwan est associé aux travaux de l'OMS sur le plan technique et aux réunions de travail des experts et des scientifiques et il existe des structures permettant des échanges d'information. Les Etats-membres de l'OMS sont seuls compétents pour décider de l'adhésion d'un nouvel Etat. La position des Etats-Unis est regrettable ; l'annonce du retrait américain a été faite mais aucune notification officielle ne lui est encore parvenue. L'OMS continue toutefois de travailler avec les institutions et les experts américains. Dans la gestion de la pandémie, l'OMS a fait tout ce qui était en son pouvoir. Si on veut être constructif dans la critique, alors il est préférable de rester membre de l'Organisation et de prendre part au processus d'évaluation. Pour l'OMS, ce n'est pas la perte du financement américain qui est important, mais la perte du leadership des Etats-Unis. Le monde est divisé et on ne peut lutter contre une pandémie dans la division. C'est pourquoi l'OMS appelle à l'unité et à la solidarité globale ; le Covid-19 ne doit pas être politisé. Il fait part de la très grande inquiétude de l'OMS au regard de la gravité du coronavirus : ce virus circule vite et il tue ! La lutte contre cet ennemi commun requiert l'unité des pays dans la mise en œuvre d'une politique harmonisée.

Dr Michael Ryan, Directeur exécutif, *WHO Health Emergencies Programme*, précise, sur la question des migrants, qu'une coopération a été mise sur pied avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés et qu'un groupe de travail commun a permis d'établir des lignes directrices sur les réfugiés, notamment l'accès aux soins médicaux. L'OMS suit de près plus particulièrement les réfugiés et les populations déplacées dans certains pays comme la Syrie, le Yémen, la Libye, le Soudan du Sud, le Mali, la Somalie. Deux problèmes se posent s'agissant des migrants : l'accès aux meilleurs soins, et la transmission de la maladie, qui n'est pas détectée rapidement. Les conditions de travail, de vie et de logement, dans des abris précaires ou des dortoirs surpeuplés, multiplient les foyers de propagation du virus. Beaucoup de foyers ont été détectés dans les secteurs industriels qui dépendent de la main d'œuvre migrante. Mais c'est surtout les conditions de logement qui favorisent la propagation du virus. En Europe occidentale, le virus progresse à la baisse et l'Union européenne, dans l'ensemble, est parvenue à limiter la transmission, à réduire le taux d'incidence et la mortalité. Ce n'est pas le cas dans d'autres pays, y compris européens, et le virus peut repartir à la hausse notamment avec la persistance de foyers épidémiques. Il faut être très vigilant et rester prêt à réagir avec les solutions préconisées de détection par test, de quarantaine, d'isolement. En Europe de l'Est, dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale, la pandémie n'est pas enrayée et le virus progresse. L'Europe doit également rester vigilante avec les régions voisines de ses frontières. Deux défis devront être pris en compte à l'approche de l'hiver : lutter contre l'éventuelle seconde vague de Covid-19 et lutter probablement contre deux épidémies en même temps – la vague de grippe saisonnière et le Covid-19 – ce qui suppose des efforts accrus en matière de diagnostic, de détection, de surveillance et de prise en charge sanitaire et hospitalière de ces épidémies. Il faudra donc promouvoir la vaccination des populations contre la grippe saisonnière, en l'absence de vaccin contre le coronavirus.

Mme Trisse relève les critiques dont l'OMS a fait l'objet dans la gestion de la crise de la Covid-19 en raison du retard à décréter l'état de pandémie. Avec le recul, quels sont les enseignements que l'OMS tire quant aux

changements à apporter à son propre fonctionnement et dans les processus d'alerte, de sensibilisation des décideurs et des populations et de coordination des politiques.

M. Kox remercie le Dr Tedros pour les informations détaillées qu'il a communiquées sur la situation de la pandémie. Que lui inspirent les deux propositions que M. Hunko a faites dans son rapport sur les « *Enseignements pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de COVID-19* » : faire en sorte que l'OMS repose davantage sur des financements publics et soit moins dépendante des contributions volontaires, d'une part, et développer une sorte de suivi parlementaire sur la base d'une coopération de l'Assemblée parlementaire et de l'OMS, d'autre part ?

M. Kiliç rejoint Mme Trisse sur les critiques quant à l'exploitation des données. Il évoque les fausses informations qui circulent sur les réseaux sociaux et plus généralement sur internet à propos du coronavirus et l'OMS. Par ailleurs, est-ce que la coopération internationale entre pays ou groupes de pays, ou avec l'Union européenne, lui paraît être suffisante ?

Dr Tedros assure que l'OMS prend au sérieux les critiques à son endroit, mais encore faut-il qu'elles soient de bonne foi pour être utiles. Il existe un mécanisme de contrôle extérieur, avec des experts indépendants, qui ont déjà conduit une évaluation sur la manière dont l'OMS a réagi sur la période de janvier à avril 2020. Ce Comité consultatif de surveillance indépendant poursuivra son travail mais un Groupe d'experts indépendant chargé d'évaluer la gestion de la pandémie sera également mis sur pied. Sans préjudicier aux travaux de ce nouveau comité, il considère, à propos du système d'alerte, qu'on ne peut pas reprocher à l'OMS d'avoir décrété l'urgence globale tardivement ; l'OMS a au contraire agi au bon moment, et a déclaré le plus haut niveau d'urgence le 30 janvier, alors que dans le monde on recensait seulement 98 cas, dont la plupart en Chine, ce qui a permis à tous les pays de se préparer. L'OMS a alerté mi-février sur la grande dangerosité de ce virus et a essuyé pourtant des critiques disant que l'appréciation de l'Organisation était excessive ! L'OMS est donc tout à fait ouverte à une démarche d'évaluation. S'agissant du financement de l'Organisation, l'OMS bénéficie d'un budget annuel de quelque 2,3 milliards US\$ et a 154 bureaux dans le monde qui fonctionnent sur un budget unique. A titre de comparaison, l'hôpital presbytérien à New York a un budget trois fois supérieur à celui de l'OMS. Les ressources sont sans doute insuffisantes mais c'est surtout le mode de financement – 80 % de contributions volontaires – qui enlève à l'Organisation la capacité de fonctionner selon ses propres priorités et la flexibilité nécessaire. Il a tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises et plaidé pour plus de souplesse et plus d'indépendance. Sur le contrôle parlementaire, il n'est guère envisageable et rationnel que l'OMS, qui est une organisation internationale, soit contrôlée par une organisation régionale, ni du reste qu'elle soit contrôlée par toutes les nombreuses organisations régionales dans le monde. L'OMS a déjà une excellente coopération avec l'UIP. Elle a son propre système d'évaluation et sa propre structure organisationnelle avec une Assemblée – l'Assemblée mondiale de la Santé – organe décisionnel qui réunit toutes les délégations de ses États membres. Il lui paraît donc difficile d'établir des mécanismes de contrôle avec les assemblées régionales dans ce contexte.

Dr Ryan rappelle que l'OMS gère à la fois une pandémie et également une « infodémie », c'est-à-dire les informations qui circulent à propos de cette pandémie. Il y a des informations de mauvaise qualité mais aussi des désinformations intentionnelles faites pour désorganiser la réponse à la pandémie. L'OMS, dans sa gestion du tsunami d'information, a développé un réseau de communication et d'information d'urgence sur la pandémie, en coopération avec des institutions aussi bien publiques que privées, des organisations internationales économiques, des gestionnaires des réseaux sociaux, des médias, des syndicats, des organisations religieuses, etc. Gérer au mieux l'urgence de la situation sanitaire internationale ; la santé et la réponse à la pandémie relèvent en fait de la responsabilité souveraine des États. Il y a une question de subsidiarité et les avis divergent quant au rôle de l'Union européenne et son Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC - *European Centre for Disease Prevention and Control*), au regard des systèmes nationaux existants. L'OMS considère que la réponse à la pandémie en situation d'urgence doit être internationale et que cette action s'appuie sur le règlement sanitaire international. Le RSI a été négocié et adopté par quelque 190 États ; cet instrument juridique contient toutes les normes et procédures opérationnelles relatives à la déclaration des maladies et à l'évaluation des capacités de surveillance et d'action ; il s'applique à tous. Il faut évaluer quels sont les pouvoirs réels et effectifs de l'OMS et il y a un décalage entre l'image que les gens ont des pouvoirs de l'OMS et la réalité de ces pouvoirs. L'OMS a les pouvoirs que ses États membres lui attribuent. L'OMS a été on ne peut plus en première ligne dans la gestion de la pandémie et la réponse d'urgence à la pandémie ! Son Directeur Général a multiplié les missions sur le terrain. L'OMS n'est pas parfaite et elle peut s'améliorer, mais il faut que les États lui en donnent les moyens, à la hauteur des attentes qu'on place en elle.

M. Seyidov exprime la reconnaissance de l'Azerbaïdjan à l'OMS, son pays suivant scrupuleusement les recommandations de l'Organisation. Lorsque les mesures restrictives ont été levées, les chiffres sont repartis à la hausse et la crainte d'une seconde vague est là. Mais il faut bien que l'économie reparte. Quelles sont les recommandations de l'OMS dans ce contexte ?

M. Hunko partage le point de vue exprimé par Dr Tedros sur la nécessité d'une solidarité internationale et d'une coopération globale. S'agissant du budget de l'OMS, il observe que la proportion 80%-20% a été inversée en trente ans entre le financement par le budget ordinaire et les contributions volontaires. Est-il envisageable de changer le système et d'avoir un budget reposant intégralement sur le financement des Etats membres ?

Mme Bayr évoque la santé sexuelle et reproductive et le problème de l'accès aux soins, ainsi que l'augmentation de la violence axée sur le genre et des cas de violence domestique. Ces questions sont au centre de nos priorités et de nos efforts, ancrés sur une santé de haut niveau, reposant sur les budgets nécessaires. Comment l'OMS peut-elle garantir l'accès aux soins de santé reproductive ?

Pour **Mme Stienen**, la crise du Covid-19 est un accélérateur des inégalités sociales, quelles qu'elles soient. Si comme l'a dit Dr Tedros, toutes les voix comptent, comment garantir que les minorités, les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les groupes vulnérables soient associées aux discussions sur la crise sanitaire ?

Dr Maria Van Kerkhove, *Head of the WHO's emerging diseases unit*, considère qu'il faut à présent mieux apprendre les uns des autres s'agissant des mesures qui ont été mises en place au niveau national, des meilleures méthodes pour l'instauration d'un confinement et le déconfinement, de l'utilisation des données épidémiologiques, par zones, afin d'évaluer là où la pandémie est la mieux maîtrisée. Le confinement n'est pas une solution durable. Avec une pandémie qui évolue et le risque qu'une deuxième vague touche certains pays, il faut faire en sorte que les pays concernés puissent réagir rapidement en déployant les moyens sanitaires et les infrastructures nécessaires pour identifier les foyers et les isoler, afin de réduire les risques de transmission. La stratégie vise les six prochains mois. Elle suppose de redoubler les efforts sur quatre priorités : supprimer la diffusion du virus ; réduire la mortalité ; mailler la communauté pour protéger les proches et réduire la diffusion du virus, en particulier dans les groupes vulnérables ; et promouvoir une gouvernance forte. Pour tout cela, nous avons les outils.

Dr Ryan ajoute un ingrédient supplémentaire : la confiance. Dans le déroulement de la crise sanitaire, des citoyens n'ont pas eu confiance dans leurs dirigeants et la confiance s'est érodée très rapidement ; des gouvernements ont perdu le leadership. Bâtir la confiance, le contrat social, entre le gouvernement et la société prend des années voire des décennies, mais elle peut s'effondrer en un rien de temps. Les organisations internationales sont des structures qui permettent de construire cette confiance. L'idéologie doit être exclue et ne pas dicter les choix de la politique de prévention et de lutte contre la pandémie. Porter un masque ou non, respecter la distanciation ou non, aller dans tel endroit ou non, ce sont des décisions de santé publique et pas des choix idéologiques.

Dr Tedros confirme que, il y a 30 ans, 80% du budget de l'OMS relevait du budget ordinaire et qu'à présent la proportion s'est inversée et que les moyens reposent sur des contributions volontaires. Le niveau de financement est certes globalement identique mais les attentes sont renforcées. La pandémie est une opportunité pour identifier les erreurs du passé et les corriger, en particulier sur la question budgétaire. L'OMS doit bénéficier d'un soutien financier des Etats, plus large et durable, et c'est ce qui doit changer. Les ministres de la santé allemand et français qu'il a rencontrés la veille se sont engagés en ce sens. Il y a un fossé entre les attentes, la présence internationale de l'OMS et la réalité de ses moyens. Quant à la santé sexuelle et reproductive, à laquelle il faut consacrer plus d'importance et d'efforts, il constate que les services ont souffert de la pandémie et que les accès ont été réduits, tout comme pour la prise en charge de la malaria, la tuberculose et le sida. Il faut rétablir la continuité des services tout en conduisant la lutte contre le coronavirus. L'OMS a édicté des consignes claires. Elle s'est investie dans le domaine, central, de la santé reproductive, et a développé de larges programmes ces deux-trois dernières années. Elle a été néanmoins critiquée pour cela. Sur la participation nécessaire de tous, il prend l'exemple de la stratégie Afrique 2025 visant à accélérer le développement de vaccins, de diagnostics et de thérapies et leur accès équitable. Des représentants de la société civile ont été inclus dans les discussions concernant chacun de ces piliers. Il faut que ces groupes soutiennent la politique globale et il faut donc les impliquer préalablement. Sur l'évaluation, le choix a été fait d'un comité externe indépendant, mais cela n'exclut pas une discussion mondiale à laquelle pourraient prendre part des membres de la société, sans qu'il y ait de barrières. La pandémie a touché tous les secteurs de la société, à commencer par les enfants. Il faut rendre ce processus mondial et l'Assemblée peut contribuer à ce processus en favorisant l'implication de tous les groupes de la société. Il remercie une nouvelle fois l'Assemblée pour son invitation et rappelle l'importance d'un partenariat pour développer la santé pour tous.

Le Président remercie Dr Tedros et son équipe pour cet échange d'un très grand intérêt. L'Assemblée finalisera ses recommandations dans le cadre des cinq rapports préparés par ses commissions, dont l'un sera débattu à présent – les quatre autres le seront lors de la partie de session d'octobre de l'Assemblée.

10. QUESTIONS SOCIALES, SANTE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

M. Andrej Hunko, rapporteur de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, présente le rapport sur les « *Enseignements pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de COVID-19* » (Doc. 15115). Ce rapport important a été élaboré dans l'urgence mais de manière approfondie et sérieuse ; il n'aborde cependant pas tous les aspects de la question, puisque quatre autres rapports de l'Assemblée apporteront leurs analyses complémentaires. Il exprime sa gratitude au secrétariat pour son aide précieuse. Le rapport vise à tirer les leçons de la gestion de la pandémie et à évaluer les conséquences de celle-ci sur le plan social et sanitaire. La première recommandation concerne la réforme de l'OMS, dont le financement ne devrait plus reposer sur des contributions volontaires afin que l'Organisation puisse remplir ses fonctions essentielles avec plus d'efficacité et d'indépendance, tout en étant soumise à un contrôle indépendant, idéalement parlementaire. La deuxième recommandation invite à mieux comprendre l'épidémiologie du coronavirus car les données dont nous disposons sur le virus ne sont pas satisfaisantes. Il faut une coopération internationale et instaurer une coordination et un travail commun à tous les niveaux, régional, national et international. Les États confrontés à de futures crises pandémiques doivent pouvoir agir vite en prenant des mesures efficaces et éprouvées, mises en œuvre de manière transparente et dans le respect des droits. Les réponses doivent être fondées sur des données et basées sur des preuves. Enfin, toutes les mesures d'intervention en matière de santé publique doivent respecter les droits humains. Dans un cadre démocratique, le contrôle parlementaire doit s'exercer et ne peut être restreint que dans le strict nécessaire. Le monde doit lutter ensemble et uni contre la pandémie.

M. Kox remercie le rapporteur et rappelle que les recommandations contenues dans ce rapport constitueront la contribution de l'Assemblée à la déclaration que le Comité des Ministres adoptera à Athènes. De telles recommandations sont utiles et pertinentes pour savoir comment mieux gérer ce type de crise à l'avenir. Il comporte des recommandations à l'OMS, aux Etats membres et à nous-mêmes, notamment la reconstitution du Comité directeur sur la santé publique. Cette dernière recommandation s'adresse au Comité des Ministres et est cruciale si l'on veut mieux anticiper et gérer de telles situations sanitaires à l'avenir. Pour l'OMS, il est vital d'accroître le financement public. Enfin, mieux communiquer, rendre les informations plus accessibles, et promouvoir la solidarité internationale, notamment pour les vaccins, les médicaments et les tests, doivent être des priorités. Enfin, il faut évaluer l'état des systèmes de santé dans les Etats membres et améliorer ces systèmes sanitaires, en veillant à garantir un accès abordable pour tous à des soins de santé de haute qualité.

Mme Stienen félicite le rapporteur pour cet excellent rapport qui démontre qu'il n'y a pas de conflit entre la santé des citoyens et le respect des droits des citoyens. Les droits humains ne sont pas un luxe mais une nécessité. Cela est clairement mis en lumière dans le rapport, tout comme la complexité de la situation, avec une panoplie de dilemmes auxquels les Etats sont confrontés. Elle propose que le Président de l'Assemblée organise une réunion des cinq rapporteurs pour envisager les suites de ces différents débats.

M. Maire se joint aux compliments sur la qualité des travaux. Il faut renforcer les pouvoirs et les capacités de l'OMS et son indépendance vis-à-vis de ses bailleurs, ainsi que le règlement sanitaire international. Il s'interroge sur l'objet de la recommandation relative au Comité directeur de santé publique. Il y a une espèce de concurrence entre différents niveaux de légitimité et de gouvernance, entre les Etats et au sein des Etats, car toutes les institutions souhaitent démontrer leur utilité dans la lutte contre la crise sanitaire. Chacun doit s'employer à ne pas détruire la légitimité des autres.

M. Hunko considère que les systèmes de santé et l'organisation de la prise en charge par les établissements de santé doivent être passés en revue, vu le nombre des décès, notamment chez les personnes âgées. Il reconnaît avec Mme Stienen qu'il ne doit pas y avoir de conflit entre santé et droits humains. Il faut en effet se coordonner entre les rapporteurs, bien que les quatre autres rapports ne soient pas encore adoptés. Il faut éviter à tous prix qu'un Etat se retrouve isolé dans la lutte, comme l'Italie au début de la pandémie de coronavirus. Il faut que les recommandations figurant dans le rapport soient reprises par tous, car elles permettront aux États de mieux réagir face aux épidémies quelles qu'elles soient.

Le Président constate que le quorum, qui est de 20 membres, est réuni. Le projet de résolution est **adopté** par 19 voix pour, une voix contre, avec une abstention.

Après le vote, **Mme Christoffersen** indique avoir voulu voter pour et non pas contre.

La Commission permanente examine l'amendement 1 au projet de recommandation. **M. Leite Ramos** indique que la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable est en faveur de cet amendement. L'amendement est **approuvé** par 19 voix pour, avec deux abstentions.

Le projet de recommandation, ainsi amendé, est **adopté** par 21 voix pour, avec une abstention.

Mme Doreen Massey, rapporteure de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, présente le rapport sur la « *Lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants: renforcer l'action et la coopération en Europe* » (Doc. 15109). La violence à l'égard des enfants est l'affaire de tous ; elle concerne tous les pays et tous les niveaux de la société. Les gouvernements ont le devoir de lutter contre la violence à l'égard des enfants et de relever les défis dans tous les domaines et toutes les institutions où elle est répandue. Au milieu d'une crise sanitaire, la violence augmente, renforcée en situation d'urgence, comme on l'a vu lors de l'épidémie d'Ebola et qu'on le constate avec la crise de la Covid-19. Cela affecte leurs droits, leur santé physique et mentale, leur dignité humaine. L'impact de la Covid-19 est inquiétant sur la scolarisation des enfants. Il faut définir une action politique à tous les niveaux – européen, national et local. Il faut s'assurer que toutes les recommandations du Conseil de l'Europe soient suivies et que toutes les lois nationales que nous avons soutenues soient mise en œuvre. Le leadership est important. Il faudrait instaurer une fonction de médiateur des enfants, à l'instar du commissaire indépendant chargé des questions relatives aux abus sexuels sur les enfants qui existe en Allemagne. Il faudrait créer un siège d'observateur pour le Conseil de l'Europe au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Il faut également développer des structures adaptées aux enfants pour le signalement des abus et où il pourrait recevoir une protection, une assistance et un soutien. Il faut en outre développer une éducation adaptée, un enseignement scolaire sur la sexualité et des programmes de sensibilisation y compris sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une politique de lutte contre le harcèlement. La violence sexuelle à l'égard des enfants a un coût économique et social. En 2015, on estimait la charge économique des abus sexuels sur les enfants à 9,3 milliards de US\$ aux Etats-Unis.

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Najat Maalla M'jid, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les enfants depuis 2019, rappelant que, de 2008 à 2014, elle était Rapporteuse spéciale des Nations Unies chargée d'examiner les questions se rapportant à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants, et que c'est en cette qualité qu'elle était intervenue à l'Assemblée en octobre 2011 lors d'un débat conjoint sur *Combattre les «images d'abus commis sur des enfants» et la pornographie violente et extrême*.

Mme Najat Maalla M'jid remercie l'Assemblée pour son invitation et félicite Baroness Massey pour son excellent rapport. Dans l'exercice de son mandat, elle agit en tant que porte-parole indépendante qui œuvre avec détermination pour l'élimination de la violence contre les enfants. L'exploitation sexuelle et les abus sexuels contre les enfants sont une des formes les plus graves de violence. Son mandat repose sur les normes internationales de droit de l'homme et l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable 2030 (ODD). La Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole additionnel font obligation aux Etats de prévenir et combattre la violence sexuelle, protéger les victimes et garantir l'accès à la justice. Les ODD font obligation aux Etats de mettre un terme à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants d'ici 2030. Elle se félicite de l'implication de l'Assemblée dans la promotion de ces objectifs et de ces normes internationales. Les organisations internationales régionales comme le Conseil de l'Europe sont des partenaires cruciaux pour la mise en œuvre de son mandat. Parce qu'il assure la promotion des normes, la sensibilisation et le suivi de leur mise en œuvre, le Conseil de l'Europe joue un rôle indispensable dans ce domaine. Le rôle des parlementaires, dans l'harmonisation des législations nationales avec les normes internationales, l'octroi des moyens budgétaires nécessaires, et le contrôle de l'action gouvernementale, est également fondamental dans la promotion de la cause des enfants. Cependant, beaucoup reste encore à faire.

Depuis toutes ces décennies d'action, elle a vu les effets désastreux de la violence sexuelle sur les enfants et les barrières auxquelles ils se heurtent. Les dangers visant les enfants ont évolué mais ils continuent à rester des cibles, et l'évolution technologique permet de nouvelles formes d'abus et d'exploitation sexuelle. L'émergence rapide de la crise sanitaire, notamment avec le confinement, la déscolarisation, l'absence d'accès aux structures sanitaires et sociales, l'accroissement du temps passé sur internet, a montré qu'il était indispensable de changer rapidement d'approche dans la protection de l'enfance face à l'accroissement des risques. Il faut une approche globale pour promouvoir un système de prévention et de protection axé sur l'enfant, et procéder au démantèlement du cadre institutionnel juridique traditionnel en mettant sur des agences et des mécanismes où la voix de l'enfant sera entendue. Le volet prévention nécessite de sensibiliser davantage le public, de promouvoir des mesures éducatives et de renforcer la responsabilité sociale avec des engagements clairs. Il faut développer des mécanismes mettant en œuvre la responsabilité effective du secteur privé, développer des normes de haut niveau, mettre sur pied des institutions des droits de l'homme pour les enfants, et des services de protection et de soutien aux victimes qui soient accessibles. La coopération multisectorielle doit devenir une réalité. Il faut renforcer l'arsenal législatif, notamment sur l'extraterritorialité, pour garantir que les responsables de violence sexuelle seront poursuivis et condamnés. C'est surtout un changement de mentalité qui est indispensable afin que les législations et les services soient centrés sur l'enfant. Il faut encourager la participation des enfants et des victimes au développement des législations, des bonnes pratiques et d'un système de suivi. Les victimes de violence sexuelle ont été ignorées trop longtemps et il est temps de les écouter et de respecter leur dignité.

La pandémie de Covid-19 a créé de nouveaux défis qui nécessitent une réponse collective dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, qui doit rester une priorité nonobstant la pression sur les budgets des Etats. L'objectif pour la communauté internationale est d'éliminer la violence sexuelle, sous toutes ses formes, dans les dix prochaines années.

Le Président considère qu'on ne peut qu'adhérer à cet objectif et il assure Mme M'jid du soutien de l'Assemblée. L'élimination de la violence sexuelle à l'égard des enfants est aussi une priorité claire pour l'Assemblée.

Sir Roger Gale félicite Baroness Massey pour son rapport fondamental, car en tant que parents et grands-parents, il n'y a rien de plus important que les enfants. Combattre la violence sexuelle suppose une stratégie paneuropéenne, car les Etats, seuls, sont impuissants à lutter efficacement contre un fléau mondial.

Mme Brynjólfssdóttir considère également que ce rapport est essentiel et se félicite que le modèle islandais y soit pris en exemple, notamment pour les procédures judiciaires. La violence sexuelle et l'exploitation sexuelle des enfants doivent être considérées avec gravité, car c'est aussi une pandémie ! Elle impacte les services de santé, et surtout la santé et la vie de tant d'individus. Ce rapport traite de manière très rigoureuse de la pornographie et, lorsqu'on sait que les enfants entre 9 et 11 ans sont les plus exposés à la pornographie, on ne peut que soutenir des mesures fortes pour combattre ce fléau. Les parlements nationaux doivent réagir en promouvant rapidement les recommandations établies dans le rapport.

Baroness Massey partage avec Mme M'jid la même passion pour la défense des enfants. Les enfants doivent être scolarisés. L'école est le lieu où les enfants peuvent bénéficier du soutien des services sociaux ; une grande partie des signalements sont effectués par les structures scolaires. L'absence de scolarisation induit une souffrance des enfants, privés de socialisation, d'accès à la culture et aux sports. Les enfants ont accès à la pornographie des adultes et ceux-ci contrôlent difficilement cet accès car les enfants maîtrisent mieux les technologies et l'internet. Ces questions d'accès à internet et d'usage des nouvelles technologies nécessitent une vaste réflexion, car elles peuvent être très destructrices pour les jeunes.

Mme Jufereva-Skuratovski évoque la détection des cas de violence à l'encontre des enfants et rappelle qu'outre le milieu scolaire c'est avant tout le sens civique qui doit être sollicité et que tout témoin de tels actes, par exemple les voisins, doit se manifester auprès de la police ou des services sociaux. Il faut véritablement axer la sensibilisation de la population sur ce point. Au cours de son expérience dans l'administration territoriale à Tallin, elle a observé que les parents étaient souvent les auteurs de violences dans le foyer familial, et que la vigilance des voisins pouvait être utile.

M. Leite Ramos souligne la grande importance des travaux de la commission des questions sociales, de la santé et du développement qu'il préside et félicite les rapporteurs – Baroness Massey et M. Hunko – qui ont présenté aujourd'hui l'aboutissement des réflexions de la commission sur des questions fondamentales et d'urgence.

Mme M'jid rappelle que la violence sexuelle se produit n'importe où : le foyer familial, l'école, les institutions, la rue. Il y a une continuité entre la violence sexuelle « physique » et la violence en ligne. Il faut encourager les signalements, ce qui suppose de développer des actions de sensibilisation, et veiller à ce que les enfants ne se sentent pas coupables. Les enfants victimes de violence sexuelle ou ceux témoins de violence sexuelle sont des profils différents, et il faut prendre en compte ces différences pour mesurer l'impact de cette violence sur leur santé et leur santé mentale. Il faut mieux comprendre le comportement et la psychologie de ces enfants, car c'est une partie de la solution. Il remercie l'Assemblée parlementaire d'être toujours aussi mobilisée.

Baroness Massey souligne la nécessité de promouvoir la coopération entre les différentes institutions et la collaboration entre la police, les travailleurs sociaux, les institutions scolaires, etc. Sensibiliser tout le monde à l'importance de signaler des faits de violence est primordial.

Le Président constate que le quorum, qui est de 20 membres, est réuni. Le projet de résolution est **adopté à l'unanimité** par 24 voix pour.

Le projet de recommandation est **adopté à l'unanimité** par 24 voix pour.

Mme Åberg indique que pour des raisons techniques elle n'a pas pu prendre part au vote alors qu'elle souhaitait apporter son soutien aux textes adoptés.

Le Président remercie chaleureusement Mme M'jid pour sa contribution au débat et la rapporteure.

11. ÉGALITE ET NON-DISCRIMINATION

Mme Petra Bayr, rapporteure de la commission sur l'égalité et la non-discrimination, présente le rapport sur « *Autonomiser les femmes: promouvoir l'accès à la contraception en Europe* » (Doc. 15084 et addendum). La manière dont la famille est composée, si l'on a des enfants ou non, tout comme le nombre d'enfants, jouent un rôle crucial dans la vie de tout un chacun et chacun doit pouvoir en décider librement. Deux conditions préalables à ce choix, essentiel pour l'autonomisation des femmes : l'éducation à la sexualité et l'accès à des méthodes de contraception modernes et sûres, sans aucune barrière. L'accès à la contraception accroît l'autonomisation des femmes et leur pouvoir décisionnel ; elle leur permet de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. La barrière financière est l'obstacle principal. Les autorités publiques et les régimes publics d'assurance maladie devraient en prévoir le remboursement. L'éducation sexuelle et les activités de sensibilisation, tout au long de la vie, sont essentielles, notamment pour surmonter les barrières culturelles et sociales. L'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, y compris l'accès à la contraception, devraient figurer en haut de la liste des priorités des politiques sanitaires. Cela est d'autant plus vrai en période de pandémie, ainsi que cela a été mentionné dans la matinée, qui a vu une augmentation majeure des cas de violence domestique et de violence fondée sur le genre et d'entraves dans l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive. Des solutions pour faciliter cet accès existent et doivent être généralisées. L'accès à la contraception et les soins de santé maternelle sont des services de santé essentiels à maintenir pendant la crise.

M. O'Reilly félicite la rapporteure et soutient notamment la proposition de rendre les moyens de contraception gratuits. Ce rapport prend également sa place dans la réflexion plus générale sur l'évaluation de la gestion de la pandémie de Covid-19 et notamment la question de la violence domestique et de la prise en charge des personnes vulnérables.

Mme Stienen félicite également la rapporteure et rappelle que, en temps normal, l'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux informations permettant un choix éclairé dans ce domaine est un droit fondamental. Mais en temps de crise, cela n'a pas toujours été possible partout – par exemple certaines personnes n'ont pas pu effectuer de test de dépistage d'ITS aux Pays-Bas. Les recommandations de l'Assemblée sont donc fondamentales dans le suivi qui sera fait de la crise sanitaire.

Le Président indique que les six amendements déposés ont été approuvés à l'unanimité et qu'ils seront considérés comme adoptés, sauf si un membre s'y oppose.

Mme Trisse propose de modifier l'amendement 1 par un sous-amendement oral visant, à l'amendement 1, à remplacer « devraient être prioritaires » par « doivent rester prioritaires ».

Mme Bayr ne soutient pas le sous-amendement, et explique pourquoi la commission a opté pour cette formulation : les hôpitaux ont dû donner priorité aux patients atteints du Covid-19 ; la santé sexuelle et reproductive n'était pas une priorité à ce moment, et donc l'amendement 1 reflète la situation d'alors.

Le Président constate que le quorum, qui est de 20 membres, est réuni.

Le sous-amendement **est adopté** par 20 voix pour, 2 contre, avec une abstention. L'amendement 1, tel que sous-amendé, **est adopté** par 21 voix pour, avec deux abstentions.

Les autres amendements, 2 à 6, **sont adoptés à l'unanimité**.

Le projet de résolution **est adopté** par 24 voix pour, 1 voix contre.

12. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

13. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à La Canée (Crète, Grèce), 15-16 septembre 2020.

ANNEXE I

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. RENVOIS EN COMMISSIONS

1. **Intelligence artificielle et changement climatique**
Proposition de résolution déposée par M. Alvisè Maniero et d'autres membres de l'Assemblée
Doc. 15068
2. **Ancrer le droit à un environnement sain: la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe**
Proposition de résolution déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
Doc. 15108

Renvoi des deux propositions à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour un seul rapport*

3. **La désinstitutionnalisation des personnes handicapées**
Proposition de résolution déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
Doc. 15106

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport* et à la Commission sur l'égalité et la non-discrimination *pour avis*

4. **Éliminer la pauvreté extrême des enfants en Europe: une obligation internationale et un devoir moral**
Proposition de résolution déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
Doc. 15107

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

5. **Pays tiers sûrs pour les demandeurs d'asile**
Doc. 15111
Proposition de résolution déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

6. **Prise en charge des enfants migrants non accompagnés ou séparés**
Doc. 15112
Proposition de résolution déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport* et à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour avis*

7. **Climat et migrations**
Doc. 15113
Proposition de résolution déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*

B. MODIFICATION DE RENVOI

1. Les démocraties face à la pandémie de COVID-19

Décision du Bureau

Renvoi 4512 du 7 mai 2020 – validité : 7 novembre 2022 (renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport*)

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) *pour avis*

ANNEXE II

List of participants / Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Rik DAEMS Belgium / Belgique

Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Frank SCHWABE Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /
Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)

Mr Aleksander POCIEJ Group of the European People's Party (EPP/CD) /
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

M. Jacques MAIRE Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) /
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
(ADLE)

Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président-e-s de l'Assemblée

Sir Roger GALE United Kingdom / Royaume-Uni

Mr Kimmo KILJUNEN Finland / Finlande

Mr Egidijus VAREIKIS Lithuania / Lituanie

Ms Susanne EBERLE-STRAUB Liechtenstein

Mr Antonio GUTIÉRREZ Spain / Espagne

Mme Nicole TRISSE France

Mr Andreas NICK Germany / Allemagne

M. Petr TOLSTOI Russian Federation / Fédération de Russie

Mr Oleksandr MEREZHKO Ukraine

Mr Akif Çağatay KILIÇ Turkey / Turquie

Mr Lars Aslan RASMUSSEN Denmark / Danemark

Ms Inese LIBINA-EGNERE Latvia / Lettonie

Mr Irakli KOBAKHIDZE Georgia / Géorgie

Mr Alvis MANIERO Italy / Italie

Chairpersons of National Delegations / Président-e-s de délégations nationales

Mr Ervin BUSHATI Albania / Albanie

Ms Mònica BONELL Andorra / Andorre

Mr Ruben RUBINYAN Armenia / Arménie

Mr Reinhold LOPATKA Austria / Autriche

Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan / Azerbaïdjan

M. Christophe LACROIX Belgium / Belgique
(representing the Chairperson /
représentant le Président)

Ms Alma ČOLO Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine

Mr Nicos TORNARITIS Cyprus / Chypre

Mr Lars Aslan RASMUSSEN Denmark / Danemark

Ms Maria JUFEREVA-SKURATOVSKI Estonia / Estonie

Mr Kimmo KILJUNEN Finland / Finlande

Mme Nicole TRISSE France

Mr Irakli KOBAKHIDZE Georgia / Géorgie

Mr Andreas NICK Germany / Allemagne

Mr Anastasios CHATZIVASILEIOU Greece / Grèce
(in the absence of the Chairperson /
en l'absence de la Présidente)

Mr Zsolt NEMETH Hungary / Hongrie

Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR	Iceland / Islande
Mr Joseph O'REILLY	Ireland / Irlande
Mr Alvis MANIERO	Italy / Italie
Ms Inese LIBINA-EGNERE	Latvia / Lettonie
Ms Susanne EBERLE-STRAUB	Liechtenstein
Mr Predrag SEKULIČ	Montenegro
Ms Petra STIENEN	Netherlands / Pays-Bas
Ms Lise CHRISTOFFERSEN (representing the Chairperson / <i>représentant la Présidente</i>)	Norway / Norvège
Mr Zbigniew RAU	Poland / Pologne
Mr Pedro BACELAR DE VASCONCELOS	Portugal
Mr Titus CORLATEAN (in the absence of the Chairperson / <i>en l'absence du Président</i>)	Romania / Roumanie
M. Petr TOLSTOI	Russian Federation / Fédération de Russie
Mr Antonio GUTIÉRREZ	Spain / Espagne
Ms Boriana ABERG	Sweden / Suède
M. Olivier FRANÇAIS (representing the Chairperson / <i>représentant le Président</i>)	Switzerland / Suisse
Mr Akif Çağatay KILIÇ	Turkey / Turquie
Ms Yelyzaveta YASKO	Ukraine
Sir Roger GALE	United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy /
Présidente de la Commission des questions politiques et de la démocratie**
Dame Cheryl GILLAN United Kingdom / Royaume-Uni

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Présidente de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**
Mr Boriss CILEVIČS Latvia / Lettonie

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**
M. Luis LEITE RAMOS Portugal

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Président de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**
M. Pierre-Alain FRIDEZ Switzerland / Suisse

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Président de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**
M. Olivier BECHT France

**Chairperson of the Committee on Equality and Non Discrimination /
Président de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**
Ms Petra BAYR Austria / Autriche

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Président de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**
Mr Volker ULLRICH Germany / Allemagne

**Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**
Ms Ingrid SCHOU Norway / Norvège

Rapporteurs (not members of the Standing Committee / non-membres de la Commission permanente)

Mr Andrej HUNKO Germany / Allemagne
Baroness Doreen MASSEY United Kingdom / Royaume-Uni

Other members of the Parliamentary Assembly

Mr George LOUCAIDES Cyprus / Chypre
Ms Anne-Mari VIROLAINEN Finland / Finlande
Mr Jean-Pierre GRIN Switzerland / Suisse

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Miltiadis VARVITSIOTIS Alternate Minister of Foreign Affairs of Greece, Chairman of the Committee of Ministers of the Council of Europe / ministre délégué aux Affaires européennes de la Grèce, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus Director-General of the World Health Organization / Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé
Ms Najat Maalla M'JID Special Representative of the United Nations Secretary-General on Violence against Children / Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les enfants

Secretaries of National Delegations / Secrétaires de délégations nationales

Ms Nadine DRAGAN Austria / Autriche
Mr Georg MAGERL Austria / Autriche
Ms Lala BABAYEV Azerbaijan / Azerbaïdjan
Mr Emin MAMMADOV Azerbaijan / Azerbaïdjan
Ms Sonja LANGENHAECK Belgium / Belgique
Mr Tom de PELSMACKER Belgium / Belgique
Ms Adisa FIŠIĆ-BARUKČIJA Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine
Ms Martina PETEK-STUPAR Croatia / Croatie
Ms Gabriella MARANGOU D'AVERNAS Cyprus / Chypre
Ms Kamilla KJELGAARD Denmark / Danemark
Ms Eva VALIUS Estonia / Estonie
Ms Gunilla CARLANDER Finland / Finlande
Ms Maria FAGERHOLM Finland / Finlande
Mme Claire MOISSET France
M. Laurent SAUNIER France
Mr Michael HILGER Germany / Allemagne
Mr Dan TIDTEN Germany / Allemagne
Ms Voula SYRIGOS Greece / Grèce
Ms Judit GOTSCHALL Hungary / Hongrie
Ms Bylgja ÁRNADÓTTIR Iceland / Islande
Ms Eileen LAWLOR Ireland / Irlande
Ms Fabrizi BIENTINESI Italy / Italie
Mr Martins OLEKSS Latvia / Lettonie
Ms Sandra GERBER-LEUENBERGER Liechtenstein
Ms Selija LEVIN Lithuania / Lituanie
Ms Jovana KOVACEVIC Montenegro
Ms Femmy BAKKER-DE JONG Netherlands / Pays-Bas
Mr Arjen WESTERHOFF Netherlands / Pays-Bas
Ms Marija STEFANOVA North Macedonia / Macédoine du Nord
Mr Artur ZANIEWSKI Poland / Pologne

Ms Carmen IONESCU	Romania / Roumanie
Mr Razvan TANASE	Romania / Roumanie
Ms Maria Teresa GOMEZ-BERNARDO	Spain / Espagne
Mr Luis Manuel MIRANDA	Spain / Espagne
Ms Petra SJOSTROM	Sweden / Suède
Mr Daniel ZEHNDER	Switzerland / Suisse
Mr Hakan MURAT	Turkey / Turquie
Mr Borys KOLISNYCHENKO	Ukraine
Mr Iaroslav ZHYDENKO	Ukraine
Mr Nicholas WRIGHT	United Kingdom / Royaume-Uni
Mr Yaron GAMBURG	Israel / Israël

Other participants / Autres participants

Dr Michael RYAN	World Health Organization, Executive Director / Organisation mondiale de la Santé, Directeur exécutif
Dr Maria VAN KERKHOVE	World Health Organization / Organisation mondiale de la Santé, Head of the emerging diseases unit
M. Nassif MARYEM	Vice Consul, Consulate General of Morocco / Vice Consul, Consulat Général du Maroc

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Mr Tom VAN DIJCK	EC/DA / CE/AD
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Mr Wojciech SAWICKI	Secretary General / Secrétaire Général
Ms Marja RUOTANEN	Director of Committees / Directrice des commissions
Mr Horst SCHADE	Director of General Services / Directeur des Services Généraux
Mr Mark NEVILLE	Head of the Private Office / Chef de Cabinet
Mr Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance
Mme Valérie CLAMER	Deputy Head of the Table Office / Chef adjointe du Service de la Séance
Ms Micaela CATALANO	Head of the Communication Division / Chef de la Division de la communication
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau / Chef du Secrétariat du Bureau
Mme Martine MEYER	Administrative assistant of the Standing Committee / Assistante administrative de la Commission permanente
Ms Susan FELLAH	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Annick SCHNEIDER	Assistant to the Secretary General / Assistant to the Bureau Assistante du Secrétaire Général / Assistante du Bureau

Private Office of the Secretary General and Deputy Secretary General / Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Ms Gabriella BATTAINI-DRAGONI	Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe
Mr Markus ADELSBACH	Adviser, Private Office of the Secretary General and Deputy Secretary General of the Council of Europe / Conseiller, Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Mr Bjorn BERGE	Secretary to the Committee of Ministers / Secrétaire du Comité des Ministres
Mr Alexander GUESSEL	Director, Directorate of Political Affairs / Directeur, Direction des affaires politiques
Ms Leyla KAYACIK	Deputy Secretary to the Committee of Ministers / Secrétaire adjointe du Comité des Ministres